

NOUVEAU code général de la fonction publique



il regroupe les grandes lois statutaires de la fonction publique dans un code unique



les décrets n'y figurent pas pour le moment



il est organisé en 8 livres dans une logique de gestion des ressources humaines









il entre en vigueur le 1er mars 2022

Quelles sont les conséquences concrètes pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ?

Tous les actes juridiques pris à compter du 1er mars 2022 devront faire application du nouveau CGFP.



EXEMPLES d'application à compter du 1er mars 2022 pour les agents publics territoriaux

-  Le recrutement d'un agent public contractuel saisonnier se fera désormais sur le fondement de l'article L332-23 2° du CGFP...
-  ...et non plus sur le fondement de l'article 3, 1, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
-  Le placement du fonctionnaire en congé parental sera désormais encadré par les articles L515-1 à L515-12 du CGFP...
-  ...et non plus par les articles 75 et 75-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
-  Le versement de l'indemnité de fin de contrat aux agents publics contractuels sera effectué par application des articles L554-3 et L554-4 du CGFP...
-  ...et non plus en visant l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984



**Le CDG de la Mayenne vous accompagne dans
l'appropriation de ce nouveau code général de la fonction
publique.**

Sur le site internet du CDG, les **documents mis à jour** du
nouveau code ("Point sur", modèles de délibérations,
d'arrêtés, de contrats de travail, etc.) seront signalés par :

